

RÈGLEMENT RANKING FFA ELITE 2020

Article 1

La Fédération Française d'Athlétisme met en place un classement toutes catégories appelé « Ranking Elite ». Ce classement s'adresse aux athlètes licenciés à la FFA au titre de la saison 2020.

Article 2 - Période de prise en compte des performances

Les performances sont prises en compte à partir du 1^{er} avril 2019. Les performances réalisées lors du Championnat de France des 20 et 50km marche (17 mars 2019) seront également intégrées au Ranking Elite. Seules les performances réalisées dans des conditions conformes aux règlements FFA et par des athlètes licenciés, la veille de la compétition, seront retenues.

Le Ranking Elite, mis à jour chaque nuit, est visible sur le site de la FFA.

Article 3

Pour chaque **Epreuve Ranking**, les performances sont prises en compte si elles sont réalisées :

- dans l'**Epreuve Ranking** elle-même « **Epreuve Principale** »
- éventuellement, dans d'autres épreuves, appelées « **Epreuves secondaires** ».

Epreuve Ranking	Epreuve Principale	Epreuves Secondaires
100m	100m	50m salle, 60m salle
200m	200m	200m salle
400m	400m	400m salle
800m	800m	800m salle
1500m	1500m	1500m salle
5000m	5000m	3000m, 3000m salle, 5000m salle
10,000m	10,000m	5000m
100mH / 110mH	100mH / 110mH	50mH salle, 60mH salle
400mH	400mH	
3000m steeple	3000m steeple	2000m steeple
Hauteur	Hauteur	Hauteur salle
Perche	Perche	Perche salle
Longueur	Longueur	Longueur salle
Triple saut	Triple saut	Triple saut salle
Poids	Poids	Poids salle
Disque	Disque	-
Marteau	Marteau	-
Javelot	Javelot	-
Décathlon / Hepta.	Décathlon / Hepta.	Heptathlon salle M, Pentathlon salle F
20km marche	20km marche / 20000m marche	10km marche, 10000m marche, 50km marche, 50000m marche

Article 4 – Nombre de performances

Pour être classé au ranking d'une épreuve, chaque athlète doit totaliser un nombre minimum de performances (appelées « Performances Ranking ») dans l'Epreuve Principale et, éventuellement, dans la ou les Epreuves Secondaires.

Le nombre minimal de performances nécessaires pour être classé au « Ranking Elite » est défini de la manière suivante :

- 4 performances dont 2 au minimum dans l'Epreuve Principale pour l'ensemble des courses jusqu'à 1500m inclus et pour l'ensemble des concours.
- 2 performances dont 1 au minimum dans l'Epreuve Principale pour le 5000m, le 10000m, le 3000m steeple, les Epreuves combinées et la marche.

Article 5 – Calcul du Ranking

Chaque Performance Ranking est calculée de la manière suivante :

$$\text{Performance Ranking} = \text{Points de Performance} + \text{Bonus « Compétition »} + \text{Bonus « Place »}$$

Le **Total ranking** est ensuite calculé en faisant la **moyenne des Performances Ranking** nécessaires pour chaque Epreuve Ranking. Enfin, les athlètes sont classés dans l'ordre décroissant de leur Total ranking.

En cas de total ranking identique, on départage les athlètes en prenant la meilleure performance de la saison en cours à la table hongroise dans l'épreuve principale.

Article 6 – Points de performance

Les « **Points de Performance** » correspondent à la cotation de chaque performance à la « Table hongroise » utilisée dans Logica. Le ranking Elite ne prend en compte que les performances supérieures à la cotation 600 points.

Pour les lancers et les courses de haies, les performances réalisées avec des hauteurs de haies ou des engins des catégories inférieures sont prises en compte avec application d'un malus.

Femmes	100m haies 76cm vers 100m haies 84cm	- 60 points
Hommes	110m haies 99cm vers 110m haies 106cm	- 120 points
	Engins JU/U20 vers engins seniors	- 120 points

Article 7 – Bonus « Compétitions »

Le **bonus « Compétition »** est attribué en fonction du niveau et du type de compétition :

		Bonus
Groupe 6	Championnats du Monde à Doha	120 points
Groupe 5	Autres sélections internationales « seniors » Universiades	100 points
Groupe 4	Championnats de France Elite hiver et été Meetings circuits World Athletics	80 points
Groupe 3	Sélections internationales « U20 et U18 » Autres championnats de France Championnats régionaux ou de zone Meetings nationaux français	50 points

	Meetings « Européens Permit » Championnats de France FFSU hiver et été	
Groupe 2	Interclubs et compétitions par équipe organisées sous l'égide de la FFA Meetings régionaux et interrégionaux Meetings Européens National Permit	30 points
Groupe 1	Autres compétitions sur le territoire français Compétitions à l'étranger hors circuits AEA et WA	0 point

Article 8 – Bonus « Places »

Le bonus « Place » est attribué pour les compétitions des groupes 4, 5 et 6 ; à l'exception des meetings des circuits World Athletics :

- Groupe 4 : 1e = 40 pts / 2e = 35 pts / 3e = 30 pts... 8e = 5 pts
- Groupe 5 : 1e = 60 pts / 2e = 50 pts / 3e = 40 pts
- Groupe 6 : 1e = 80 pts / 2e = 70 pts / 3e = 60 pts... 8e = 10 pts

Article 9 – Conditions de vent

Pour le 100m, 200m, 100m haies, 110m haies, la longueur et le triple-saut, de manière à tenir compte de l'ensemble des performances réalisées par les athlètes, **quelles que soient les conditions de vent**, une compensation est mise en place.

Cette compensation :

- minore la performance ranking lorsque la performance est réalisée avec un vent trop favorable (au-delà de +2m/s),
- majore la performance ranking lorsque la performance est réalisée avec un vent défavorable (en dessous de 0m/s).

La compensation appliquée est de 0,6 point tous les 0,1m/s de vent.

+0,5m/s => 0 point	-2m/s => +12 points	+2,5m/s => -15 points
+1,5m/s => 0 point	-3m/s => +18 points	+4,2m/s => -25,2 points

En cas de performance enregistrée avec un vent non communiqué, la compensation retenue est de -30 pts.

Article 10 – Dispositions complémentaires

- 1- Dans le cas où plusieurs performances sont réalisées pour une même épreuve lors d'une même compétition (ex : Séries / Finale du 100m lors d'un Championnat régional) :
 - le bonus « Compétition » est attribué à la performance réalisée lors du tour le plus élevé dans la compétition.
En cas d'abandon au tour le plus élevé, le bonus « Compétition » est attribué à la performance du tour précédent ;
 - pour l'épreuve en question, les autres performances de la compétition ne bénéficient d'aucun bonus « Compétition » ; seuls les « Points de Performance » sont pris en compte.
- 2- Les performances réalisées dans le cadre d'une compétition d'épreuves combinées ne bénéficient d'aucun bonus « Compétition » pour le ranking d'une épreuve individuelle ; seuls les « Points de Performance » sont pris en compte.
- 3- Pour les concours de longueur et triple saut, la performance retenue sera la meilleure performance numérique du concours (c'est-à-dire le résultat final du concours).